

REPUBLIQUE GABONAISE

INTERVENTION DE
Monsieur Régis IMMONGAULT
MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

8^e Sommet de l'Énergie et du Développement Durable en Afrique

Paris, 16 et 17 novembre 2009

MONSIEUR LE MINISTRE DU PETROLE ET DE L'ENERGIE DE LA MAURITANIE ET
CHER COLLEGE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CHEFS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC ET
PRIVE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES DES BANQUES ET DES
INSTITUTIONS DE DEVELOPPEMENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES EXPERTS DES PAYS REPRESENTES,
DISTINGUES INVITES, MESDAMES ET MESSIEURS.

C'est avec un réel plaisir que j'ai accepté de prendre part à ce 8^e sommet de l'Energie et du Développement Durable en Afrique. C'est également un honneur pour mon pays, le Gabon, d'avoir été invité à prononcer cette année, le discours d'ouverture afin de partager avec vous notre expérience.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Permettez-moi, avant de commencer mon propos, d'adresser au nom du Président de la République et du Gouvernement de mon pays, nos remerciements et nos vives félicitations aux organisateurs de ce sommet.

Sans anticiper sur l'intervention de Monsieur **Jean Pierre FAVENNEC** qui va nous entretenir sur la question de l'énergie et du développement durable en Afrique, on sait désormais que le problème de l'énergie dans nos pays constitue un vrai paradoxe.

En effet, l'Afrique manque cruellement d'énergie suffisante pour soutenir l'activité économique alors que le continent dispose d'un potentiel d'énergies, notamment les énergies renouvelables.

Par conséquent, l'accès à l'énergie est vécu comme une véritable contrainte pour les entreprises au lieu d'être une opportunité. De ce fait, l'enjeu pour nos dirigeants est donc de transformer cette contrainte en facteur d'impulsion de la croissance.

Cette situation se pose avec acuité en Afrique centrale et de l'Ouest d'autant plus que ces pays disposent d'une part importante de ce potentiel, notamment dans l'énergie hydro-électrique.

A titre illustratif, l'Afrique centrale dispose d'un potentiel hydroélectrique de 148.765 MW, alors que la puissance installée n'est que de 4.667 MW. Actuellement, seulement 7% du potentiel est utilisé pour produire 19% de la production d'électricité.

Mesdames et Messieurs, permettez moi maintenant de présenter la situation particulière du Gabon en matière d'énergie et de développement durable, les stratégies mises en œuvre et les perspectives d'avenir.

// ETAT DE LA SITUATION ENERGETIQUE AU GABON

L'Etat a réalisé des efforts remarquables pour assurer l'accès à l'énergie aux populations

Le Gabon est un pays situé en Afrique centrale d'environ 1,5 millions d'habitants sur une superficie de 267 000 Km², c'est à-dire plus de la moitié de la France.

Contrairement à d'autres pays du continent, la population est fortement urbanisée, vivant essentiellement dans les grandes villes, dont les 2/3 à Libreville la capitale. Le pays tire l'essentiel de ses revenus de l'exploitation pétrolière, minière et forestière.

L'énergie électrique est produite au Gabon principalement à partir de sources hydroélectriques et thermiques avec une évolution importante de l'énergie thermique depuis quelques années.

Depuis l'indépendance, le secteur de la production, du transport et de la distribution d'énergie électrique était du ressort de l'Etat. En juin 1997, l'Etat a confié la gestion du service public à un concessionnaire à travers sa filiale, la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Jusqu'à un passé récent, le Gabon était considéré comme l'un des rares pays d'Afrique ayant le mieux réussi sur le plan de l'accès à l'électricité de ses concitoyens, avec un taux de couverture dépassant les 80%, en dépit des disparités entre le monde rural (35%) et la population urbaine (90%).

L'offre globale d'électricité n'a cessé de croître au cours de cette période. Ainsi, elle est passée de 1 337 GWh en 2004 à 1 650 GWh en 2008 soit une progression de plus de 12%.

Mais ces efforts restent insuffisants par rapport à l'évolution rapide de la demande, aux difficultés d'une urbanisation mal maîtrisée et à la faible densité de la population.

Au delà de ces contraintes exogènes, et en dépit des améliorations incontestables enregistrées dans l'offre d'énergie et la qualité de service, la gestion du secteur concédé a connu des dysfonctionnements de plusieurs ordres :

- Au niveau institutionnel, dans le suivi de la concession par la tutelle ;
- Au plan opérationnel, avec l'absence de réhabilitation et de remise à niveau des installations de production, de transport et de distribution d'énergie ;
- Au plan stratégique, à travers le non respect du programme d'investissement de développement prévu dans la convention ;
- Au niveau social, avec la disparition des métiers de base et une politique de formation peu ambitieuse.

L'absence de concurrence et de régulation constitue également un facteur important à l'origine de ces dysfonctionnements. Cette situation est la traduction d'un conflit permanent entre les objectifs antinomiques de l'Etat souhaitant combler le déficit d'investissements dans les

infrastructures énergétiques et un concessionnaire plus soucieux de la rentabilité à court terme.

Conséquence, les infrastructures hydroélectriques sont devenues suffisamment vétustes au point d'empêcher d'assurer de manière régulière la continuité de l'offre d'énergie et une dégradation du service public de l'énergie avec pour corollaire l'apparition du phénomène de délestages et de coupures d'électricité.

Cette situation préoccupante de la dégradation du service public de l'énergie a relégué au second plan la problématique du développement durable à travers la promotion des énergies propres et renouvelables dans les politiques gouvernementales, en dépit de la prise de conscience des hautes autorités sur la question cruciale du changement climatique.

III / LES INITIATIVES PRISES DANS LE SECTEUR ENERGETIQUE

Comme les autres pays en développement, le Gabon a également été confronté au conflit d'arbitrage entre la croissance économique et le développement durable. Au regard des contraintes financières, technologiques et des capacités humaines, les solutions d'urgence et d'accessibilité ont été privilégiées du fait de la prédominance du pétrole dans l'économie.

Ainsi, la part d'électricité produite à partir de l'énergie thermique et alimentée au fioul lourd dans le total de la production a connu une évolution plus significative au détriment de l'hydraulique.

Au regard des faibles capacités d'offre et des carences du concessionnaire, l'Etat s'est engagé à assurer le financement des investissements, notamment des investissements de développement.

En effet, conscient de la vétusté du réseau électrique actuel, l'Etat a amorcé un vaste programme d'investissement de développement en mettant l'accent prioritairement sur l'hydro-électricité afin de baisser le coût de production du KWh et de rendre l'économie plus compétitive.

Cela passe par la construction en cours et prévue de trois barrages :

- La construction d'un grand barrage hydro-électrique dénommé **GRAND POUBARA (160 MW)** dont coût de l'investissement est de 220 milliards de FCFA soit **335.4 MILLIONS D'EUROS** ;
- la construction du **barrage hydroélectrique de l'Impératrice (42 MW)**, pour un coût de soixante dix (70) milliards de FCFA (**106 MILLIONS D'EUROS**). Une convention sur ce projet a été signée entre l'Etat et une société privée pour alimenter le sud du pays et renforcer Libreville;
- la construction dans le Nord du pays du **barrage hydroélectrique de Fe II (12 MW)**, dont le coût est estimé à vingt (20) milliards de FCFA (**30 MILLIONS D'EUROS**) pour approvisionner les villes du nord avec possibilité d'extension dans les pays voisins. Il s'agit d'un projet intégrateur.

La volonté de l'Etat à travers cet engagement est d'exploiter le potentiel hydroélectrique du pays avec la réalisation des barrages hydroélectriques dont la ressource est renouvelable au détriment du réseau thermique, au coût d'exploitation élevé et aux effets néfastes pour l'environnement. *Par exemple, sur un potentiel hydro-électrique de 6 000 MW, la puissance installée n'est que de 374 MW.*

III/ LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

III-1 Au plan National

L'objectif de la politique nationale énergétique est de satisfaire tous les besoins sociaux et industriels en énergie électrique de « préférence propre ».

La volonté du Président de la République, SE Ali BONGO ONDIMBA est d'inscrire le Gabon sur la voie de l'émergence à travers 3 axes : « **Gabon Vert, Gabon Industriel et Gabon Services** ».

Ainsi le 1^{er} axe « **Gabon vert** » exprime clairement l'objectif des nouvelles autorités de s'affranchir progressivement de l'énergie fossile au profit des énergies nouvelles afin de participer à l'effort mondial de réduction de gaz à effets de serre.

Le Gabon disposant d'un potentiel hydraulique, solaire, des énergies biomasse, éolien et géothermique, l'ambition du nouveau Président de la République est d'asseoir une stratégie de croissance économique basée sur une offre d'énergie propre, durable et compétitive permettant à ce secteur clé de porter l'ambition du « Gabon émergent ». L'objectif étant de concilier les besoins en matière d'énergie pour devenir un pays émergent avec l'impératif mondial de préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

En conséquence, le nouveau rôle assigné au secteur de l'énergie est d'impulser la croissance par des investissements attractifs, de soutenir l'activité économique par un accompagnement adéquat des projets identifiés dans les zones industrielles et de mettre en œuvre une stratégie agressive d'exportation du surplus de production.

La nouvelle politique énergétique a donc pour objectif de satisfaire l'ensemble des besoins sociaux et industriels en énergie du pays, de produire de l'énergie à moindre coût et respectueuse de l'environnement à travers un recours plus important à l'hydraulique, au gaz naturel et au solaire.

C'est ainsi que le Gabon a actuellement comme objectifs stratégiques :

- Valoriser sur le plan national une quinzaine de sites hydrauliques par la construction et la réhabilitation des centrales et micro centrales hydroélectriques ;

- Créer un réseau national interconnecté ;
- Créer un centre de production d'énergie à base thermique gaz à Port Gentil avec ligne d'évacuation vers Libreville ;
- Substituer progressivement la production thermique gazoil des centres de l'intérieur et de Libreville par l'énergie solaire ciblé sur les bâtiments publics (hôpitaux, bâtiments administratifs, logements de fonction, éclairage public, centre de sport...) ;
- Faire évoluer le cadre législatif sur les modalités de l'autoproduction de l'énergie électrique et de la connexion aux réseaux publics, en encourageant le partenariat public privé ;
- Diversifier le partenariat en termes de programme et en matière de développement de micros centrales hydroélectriques et la construction des réseaux électriques (ACDI, AFD, Chine, Espagne, Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie...).

Pour porter cette politique volontariste, l'Etat a décidé de consacrer une part importante du budget d'investissement au secteur de l'énergie. Pour 2010 par exemple, une enveloppe de 75 milliards FCFA (**114 millions d'Euros**) sera consacrée à ce secteur soit 12% du budget d'investissement. Cet effort sera poursuivi sur 7 ans en ressources propres, et une part importante sera affectée au développement des énergies renouvelables.

III-2 Au plan sous-régional

La stratégie sous-régionale en matière d'énergie consiste à promouvoir les échanges et le transit de l'énergie électrique entre les différents pays de la sous-région. Compte tenu de son important bassin hydrographique et de sa position géographique sur le globe, le Gabon dispose d'un potentiel énergétique commercialisable au sein de la sous-région d'Afrique centrale susceptible d'assurer son indépendance énergétique.

La vision du Gabon au niveau national est également partagée par les organismes sous régionaux à travers les initiatives prises dans le cadre des politiques communautaires (CEEAC et CEMAC).

Ces initiatives soutenues par les partenaires tels que l'AFD, l'Union Européenne et la Banque mondiale visent une plus grande solidarité et une complémentarité entre les Etats en matière de production et de transport de l'énergie et une mutualisation des ressources.

La plus grande initiative en la matière est la mise en place en 2003 du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC). Il s'agit d'un organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui regroupe tous les Etats et leurs sociétés d'électricité publiques, privées ou mixte de production, transport et distribution.

Le pool énergétique est chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique, du suivi des études, de la construction des infrastructures communautaires, de l'organisation des échanges de l'énergie électrique et des services connexes dans l'espace CEEAC.

Son ambition est d'exploiter, dans les 25 prochaines années, l'immense potentiel hydroélectrique et gazier de la sous-région pour répondre aux demandes régionales et continentales d'énergie électrique au travers d'un système interconnecté des réseaux nationaux et un marché de libre échange.

Des projets d'envergure soutiennent cette ambition :

- **Programme Pilote d'Electrification Transfrontalière (PPET) à caractère rural** : plus de vingt (20) projets ont été identifiés dont le projet d'électrification de Mendjeng au Nord du Gabon à partir de Mongomo en Guinée-Equatoriale et celui des provinces du Sud du Cameroun, du Woleu-Ntem au Gabon et de Kie-Ntem et Wele Nzas en Guinée-Equatoriale ;

- Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) regroupent les projets d'infrastructures régionales et d'interconnexions des pools énergétiques africains c'est le cas du projet d'interconnexion électrique entre Inga en République Démocratique du Congo et Calabar au Nigéria.

CONCLUSION

MESDAMES ET MESSIEURS,

Pour terminer mon propos, je dirai que la réussite de l'ambition du Gabon et de tout le continent dans le secteur de l'Energie, repose prioritairement sur la volonté des gouvernements et sur l'implication des acteurs économiques nationaux.

Mais au regard du coût élevé des projets, du défi technologique et des compétences, nous comptons également sur le soutien des partenaires extérieurs, des investisseurs privés et de l'expertise internationale dans divers domaines :

- sur le plan institutionnel et réglementaire ;
- le renforcement des capacités humaines ;
- la détermination des options technologiques de production d'énergie ;
- l'appui financier.

A propos de l'appui financier, le continent africain et le Gabon en particulier, en tant que pays du bassin du Congo, attend beaucoup de la communauté internationale dans le cadre des négociations sur la taxe carbone pour disposer des fonds suffisants au développement des énergies nouvelles afin de préserver sa forêt pour le bien de l'humanité.

Aussi, je fonde l'espoir, au vu de la qualité des experts présents à ce sommet, qu'au terme de vos débats, vous proposerez des solutions adaptées aux défis posés.

Sur ce, je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre attention.